RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00603
Numéro SIREN : 383 320 520
Nom ou dénomination : ABATTOIR DE CONDITIONNEMENT DE LAPINS DE VENDEE

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2017 sous le numéro de dépôt 9218

ABATTOIR DE CONDITIONNEMENT DE LAPINS DE VENDÉE

Société par actions simplifiée au capital de 700 000 €
Siège social : 111 rue Joseph Cugnot, 85700 POUZAUGES

383 320 520 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 6 OCTOBRE 2017

Le 6 octobre 2017,
à 15 heures,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société ABATTOIR DE CONDITIONNEMENT DE LAPINS DE VENDÉE se sont réunis au siège social de la société ALPM, ZI Le Grand Rosé, 3 rue Jean Devaux, 79100 THOUARS, sur convocation du Président, Monsieur Jean-Pierre LOEUL.

Les membres du Conseil de Surveillance ont signé le registre de présence à leur entrée en séance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre LOEUL, Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Christophe LOEUL, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Frédéric MONNIER, représentant la CAVAC, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur André MALÉJAC, représentant la société LOEUL PIRIOT, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Frédéric LOEUL, membre du Conseil de Surveillance,

.
Est(Sont) absent(s) :

- Monsieur Gwenaël MOREAU, membre du Conseil de Surveillance.

Plus de la moitié des membres composant le Conseil de Surveillance étant présente, celui-ci est réuni dans des conditions lui permettant de valablement délibérer. La séance est présidée par Monsieur Jean-Pierre LOEUL, Président du Conseil de Surveillance.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Constatation du décès de Monsieur Jean-Paul PIRIOT, membre du Conseil de Surveillance – Décision de ne pas le remplacer dans ses fonctions,
- Pouvoirs pour formalités.

DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN-PAUL PIRIOT, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – DÉCISION DE NE PAS LE REMPLACER

Le Conseil prend acte du décès de Monsieur Jean-Paul PIRIOT, ancien membre du Conseil de Surveillance, survenu le 30 juillet 2017.

Le Conseil décide de ne pas le remplacer dans ses fonctions.

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité et de dépôt inhérentes à la décision prise ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Jean-Pierre LOEUL



André MALÉJAC

